



Grain d'SEL

VOLUME 45, NUMÉRO 10

2018-02-28

DANS CE NUMÉRO :

**Reçus fiscaux
émis par
l'assureur SSQ**

1

**Crédit d'impôt
fédéral pour
fournitures
scolaires**

2

**Collecte de
goupilles et
d'attaches à pain**

2

**Comprendre et
contrer
l'exploitation
sexuelle**

3

KARINE RONDEAU

Responsable de
l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire

Reçus fiscaux émis par l'assureur SSQ - Impôts 2017

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, leur personne conjointe ou leurs personnes à charge. À titre de participante ou participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure à vos dépenses en soins médicaux les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Frais admissibles au provincial

Pour être admissible au crédit d'impôt provincial, il faut avoir déboursé des frais médicaux pour un montant supérieur à 3 % du revenu net.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :

<https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-130%282017-10%29.pdf>

Frais admissibles au fédéral

Pour être admissible au crédit d'impôt fédéral, le total des frais déboursés doit être le moins élevé des deux montants suivants : 3 % du revenu net ou 2 268 \$.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :

<https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/migration/cra-arc/F/pub/tg/rc4065/rc4065-17f.pdf>

Lors de la production des déclarations de revenus, il est intéressant d'avoir le relevé des primes ainsi que le relevé des prestations d'assurance maladie et de soins dentaires pour l'année concernée. Voici la manière dont vous pouvez vous les procurer selon votre statut au cours de l'année 2017.

Pour la personne employée

Relevé de primes

Pour les personnes ayant travaillé toute l'année concernée, le montant des primes admissible au calcul de la déduction pour frais médicaux devrait apparaître sur le Relevé 1 et le feuillet T4 fournis par l'employeur.

Les personnes ayant été absentes du travail en cours d'année et qui ont payé les primes légalement admissibles à une déduction directement à SSQ pour leur période d'absence ont reçu un **relevé de primes par la poste** pour ladite période. Cependant, rappelons que le Relevé 1 et le feuillet T4 émis par l'employeur feront état des primes payées par prélèvement sur leur paie, s'il y a lieu.

◆ Relevé de prestations

Une personne salariée peut obtenir son relevé de prestations de l'une des façons suivantes :

gratuitement : par l'intermédiaire du site *ACCÈS / assurés* de SSQ au www.ssq.ca pour les personnes déjà inscrites à ce service offert par SSQ (voir la section « Capsules d'information SSQ » ci-après).

au coût de 10 \$: pour les personnes non inscrites au site *ACCÈS / assurés*, le document peut être préparé manuellement par SSQ et envoyé par la poste (un chèque de 10 \$ devra être fourni à SSQ avec le nom de la personne adhérente, le numéro de certificat et le type de relevé requis).

Capsules d'information SSQ

Sur le site Internet de SSQ, vous trouverez, entre autres, deux capsules vidéos d'information, soit :

« S'inscrire à ACCÈS | assurés »

<https://ssq.ca/particulier/assurance/assurance-collective/comment-sinscrire-a-acces-assures>

et

« Trouver mon relevé pour fin d'impôt » :

<https://ssq.ca/particulier/assurance/assurance-collective/comment-trouver-releve-impot?inheritRedirect=true>

Crédit d'impôt fédéral pour fournitures scolaires

Il est possible pour l'année d'imposition 2017 de demander un crédit d'impôt remboursable de 15%, basé sur le montant des fournitures scolaires admissibles achetées entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017. Le montant maximum des dépenses aux fins du calcul du crédit est de 1000\$.

Pour vérifier si vous êtes un éducateur admissible et si vos dépenses le sont également, nous vous invitons à consulter le site de l'Agence de revenu du Canada (ARC) à l'adresse suivante :

<http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/bdgt/2016/qa03-fra.html>

Collecte de goupilles et d'attaches à pain au SEL

Vous pouvez toujours nous faire parvenir les attaches à pain ainsi que les goupilles recueillies dans vos établissements lors des conseils des personnes déléguées ou directement à nos bureaux au 150 Petite Noraie à St-Charles Borromée. Elles sont par la suite remises à la famille de Chloé Lagarde pour leur permettre l'achat de médicaments et de pansements spéciaux qui ne sont pas fournis par la RAMQ.

Veuillez noter que la récolte de sac à lait pour une autre cause est cependant terminée.



Comprendre et contrer l'exploitation sexuelle

A.C.C.E.S Filles

Depuis 2007, le CALACS la Chrysalide travaille activement sur la question du recrutement à des fins d'exploitation sexuelle en contexte de gang de rue. Grâce aux ressources financières octroyées par le Ministère de la Sécurité publique et l'engagement constant de nos partenaires nous pourrions reprendre et finaliser ce qui a été entamé depuis les dernières années dans le cadre du projet ACCES-Filles, Actions Concertées Contre l'Exploitation Sexuelle,

Le projet ACCES-Filles vise principalement à élaborer un corridor de services concertés (protocole d'entente entre les partenaires concernés) afin de soutenir les jeunes filles qui ont besoin d'une prise en charge et d'un support à la sortie du réseau d'exploitation. Le CALACS s'est également engagé à travailler à la prévention, l'accompagnement et la lutte contre l'exploitation sexuelle ciblant principalement la clientèle jeunesse, soit les 14 à 25 ans. Et, le CALACS s'engage à offrir du soutien et de la formation aux intervenantEs de la région.

Principaux aspects qui peuvent être abordé en formation:

- Définition des concepts clés concernant l'exploitation et la prostitution ;
- Présentation d'un portrait de l'industrie du sexe au Québec et dans notre région ;
- L'exploitation sexuelle dans un continuum de violence faite aux femmes ;
- Le système judiciaire en matière de prostitution (nouvelle législation canadienne depuis 2014) ;
- Les meilleures pratiques d'intervention auprès des adolescentes et des femmes vivants ou ayant vécu une situation d'exploitation sexuelle.

Principaux aspects qui peuvent être abordé en prévention :

- Définition de l'exploitation sexuelle et ses formes ;
- Quelques notions : le proxénétisme, les clients et les victimes ;
- Le consentement sexuel en lien avec la prostitution ;
- Conséquences de l'exploitation sexuelle ;
- Stéréotypes sexuels

Cela dit, on propose aux partenaires de la région qui souhaite comprendre et contrer l'exploitation sexuelle de communiquer avec nous afin que nous puissions, ensemble, discuter de vos besoins et de vous créer un atelier sur mesure.

Au plaisir de collaborer avec vous,

L'équipe du CALACS La Chrysalide

Téléphone : 450-964-7888 (Demandez Roxane ou Mélissa)

Adresse courriel : calacs.chrysalide@videotron.ca

Économies aujourd'hui, tranquillité d'esprit demain

... jusqu'à
30 %* de rabais
sur vos assurances
auto et habitation



Profitez de tarifs **non offerts au grand public** et exclusifs aux membres de la CSQ. La Personnelle protège ce qui compte le plus pour vous.

DE PLUS...



En conduisant prudemment, vous pourriez **commencer à économiser après 100 jours** grâce au programme Ajusto^{MD1}.

Demander une soumission, plus facile que jamais !

► 1 888 476-8737

► csq.apersonnelle.com



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer.

* Le montant des économies n'est pas garanti et varie en fonction des renseignements fournis lors de la souscription.

1. Ajusto est souscrit auprès de La Personnelle. ^{MD} Ajusto est une marque déposée de Desjardins Assurances générales inc., utilisée avec permission par La Personnelle. Le rabais sur la prime d'assurance auto ne s'applique pas à certains avenants et garanties supplémentaires. La période de 100 jours requise pour les nouveaux adhérents après le 15 septembre 2017 doit compter au moins 1 000 kilomètres parcourus. Pour toutes les modalités applicables à l'obtention du rabais sur la prime d'assurance auto, que vous ayez adhéré avant ou après le 15 septembre 2017, veuillez consulter les conditions d'utilisation en vigueur au moment de votre adhésion au programme Ajusto. Visitez notre site Web pour obtenir plus de détails : lapersonnelle.com/ajusto.

Les
protections
RésAut 
Centrale des syndicats
du Québec
Assurances auto, habitation et entreprise



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle
La bonne combinaison.